

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Vevesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESEA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

Délibération n°2022/006058

Rapport n°28 - Dispositif « Ambassadeurs Grandes Haies Nature » Nouvelle ambassadrice

Dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature » Nouvelle ambassadrice

Rapporteur : M. Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

Rapport présenté par : M. François BOUSSO, Conseiller communautaire délégué

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Grandes Heures Nature »	Montant de l'opération : 2 000 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026</i>	

Résumé :

Dans le cadre d'actions de mise en valeur du territoire de Grand Besançon Métropole par le biais du développement d'activités outdoor, il a été proposé en Bureau-Débats du 02/12/21 de renouveler le dispositif d'ambassadeurs Grandes Heures Nature pour six sportifs locaux de haut-niveau. En remplacement de Julie Bresset qui a mis un terme à sa carrière sportive de VTT, une nouvelle ambassadrice Justine Mathieux intègre ce dispositif, triathlète de haut-niveau en longue distance (Iron(wo)man)

Le Grand Besançon Métropole a fait le choix de promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté qui doit permettre de renforcer l'attractivité territoriale de GBM se traduit notamment par l'organisation d'un festival annuel outdoor.

Afin d'accompagner la collectivité dans cette politique de développement de territoire, GBM s'est appuyé dès 2019 sur l'expertise et la notoriété de sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans leurs disciplines respectives : le kayak, l'escalade, le trail ou encore le cyclisme en sport adapté.

Il s'agit de **Marlène Devillez, Nao Monchois, Sangé Sherpa et Thibaut Baronian, Jean-Claude Thiévent.**

En remplacement de Julie Bresset qui met un terme à sa carrière sportive en VTT, **il est proposé à Justine Mathieux (triathlon longue distance / Iron(wo)man) d'intégrer ce dispositif** dans les mêmes conditions que les autres ambassadeurs, ce qu'elle a accepté.

Actifs sur les réseaux sociaux, présents sur un certain nombre de manifestations de terrain et relais efficaces de l'image de GBM sur des compétitions (inter)nationales, ces six athlètes contribuent à sensibiliser un large public aux différentes pratiques outdoor et à promouvoir le festival outdoor Grandes Heures Nature.

Le bilan étant globalement satisfaisant, il est proposé en 2022 de reconduire les conventions pour les six athlètes partenaires-ambassadeurs de GHN précédemment cités.

En contrepartie de leur implication et mobilisation dans ce projet, il est convenu de leur attribuer à chacun un soutien financier de 2 000€.

Une convention définissant le rôle d'ambassadeur GHN pour 2022 sera signée avec chaque athlète.

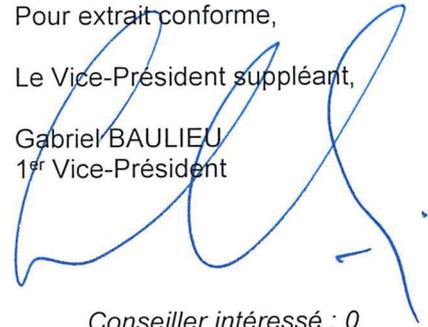
A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à Justine MATHIEUX, nouvelle ambassadrice GHN ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat individuelles.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

**Ambassadeur Grandes Heures Nature
de Grand Besançon Métropole**

Convention de partenariat

Entre :

Grand Besançon Métropole, représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la décision du Bureau du2020,

Et :

Monsieur Madame X athlète de haut-niveau (discipline Y), membre de l'association Z et domicilié X

Préambule

Parmi les compétences relatives au domaine sportif, Grand Besançon Métropole peut organiser ou soutenir des événements sportifs à vocation d'agglomération.

Grand Besançon Métropole souhaite promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté qui doit permettre de renforcer l'attractivité territoriale de GBM se traduit notamment par l'organisation d'un festival outdoor annuel.

Afin d'accompagner la Collectivité dans cette politique de développement du territoire, GBM souhaite s'appuyer en 2021 sur l'expertise et la notoriété de six sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans des disciplines diverses : le VTT, le kayak, l'escalade, le trail ou le cyclisme sport adapté.

Actifs sur les réseaux sociaux, présents sur un certain nombre de manifestations de terrain et relais efficaces de l'image de GBM sur des compétitions internationales, ces six athlètes contribuent à sensibiliser un large public aux différentes pratiques outdoor et à promouvoir le festival Grandes Heures Nature.

En contrepartie de leur implication et mobilisation dans ce projet, il est convenu de leur attribuer à chacun un soutien financier à hauteur de 2 000 €.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre GBM et Monsieur Madame X dans le cadre de la mise en valeur du territoire du Grand Besançon via la promotion des pratiques outdoor, de préciser les engagements réciproques et les conditions d'attribution du soutien apporté par GBM.

Article 2 - Durée

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021.

Article 3 - Engagements de l'athlète « Ambassadeur Grandes Heures Nature »

X s'engage à :

- promouvoir le territoire de Grand Besançon Métropole comme terre d'outdoor au-delà du périmètre de GBM,
- être présent sur le festival Grandes Heures Nature du 11 au 13 juin 2021 et participer auprès du public à des épreuves ou spectacles sportifs, à des séances de dédicace, au test de produits ou encore à des conférences...
- participer à la promotion du festival : teasers vidéo, présence sur les réseaux sociaux, communication sur les médias spécifiques, réaliser des « tutos » sous la forme « j'ai testé pour vous une discipline outdoor ».

- autoriser GBM à utiliser son nom et son image sur des supports de promotion et de communication du territoire, terre d'outdoor,
- transmettre à GBM tout support visuel (photographies, vidéos) pouvant servir la promotion du festival et du territoire métropolitain,
- participer à des actions de promotion et de communication du festival organisées auprès des Grands Bisontins
- assister à la conférence de presse de lancement du festival et à d'autres rendez-vous éventuels avec les médias
- travailler avec GBM à la venue d'autres athlètes emblématiques de sa discipline

Chaque ambassadeur s'engage à porter la tenue vestimentaire (veste et-ou- polo) aux couleurs de Grandes Heures Nature dans la majorité des manifestations auxquelles il sera amené à participer à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de GBM.

Un plan d'actions à mener en 2021 sera construit lors d'une rencontre individuelle avec chaque athlète. Ce document servira de référence pour le versement du solde de la participation financière de la Collectivité.

Article 4 - Engagements de GBM

Grand Besançon Métropole s'engage à :

- assurer une utilisation de l'image de l'athlète dans le respect scrupuleux de sa vie privée et de sa réputation. Lors de toute parution, un exemplaire sera transmis sur simple demande,
- verser à l'athlète une aide financière d'un montant de 2 000 € pour le soutien à la promotion de Grandes Heures Nature notamment du Festival outdoor.

Article 5 - Modalités de versement

La participation financière sera versée selon les modalités suivantes :

- 1 000€ en 2020 à la signature de la convention.
- 1 000€ en juin 2021 à l'issue du festival Grandes Heures Nature et d'un bilan des actions menées

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect d'une des clauses ci-dessus, chaque partie pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, GBM se réserve le droit de réviser le montant de la convention ou d'exiger le reversement total ou partiel des sommes versées en cas de :

- non-exécution des engagements,
- manquements graves aux obligations de respect des principes du sport de haut niveau et des règles de déontologie du sport.

Article 7 - Litiges

A défaut d'accord amiable pour le règlement d'éventuels différends dans l'exécution de la présente convention, les litiges seront soumis au tribunal compétent.

Fait à Besançon, le

L'athlète

Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

X